



DEMANDE DE REMBOURSEMENT AVOIR 24 HEURES MOTOS 2020 PAR VIREMENT BANCAIRE REFUND FORM FOR 2020 BIKE 24 HOURS CREDIT NOTE

Référence de l'avoir Credit Note reference	NOM / NAME Renseigner le nom utilisé lors de la prise de commande Please use the name used for the booking	PRÉNOM / FIRST NAME Renseigner le nom utilisé lors de la prise de commande Please use the name used for the booking

Demande de virement pour une commande effectuée jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre de la suppression de vos données bancaires en application de la réglementation RGPD.

Bank transfer request for the booking made until 31st December 2019 as part of the deletion of your banking data under the GDPR regulations.

Demande de virement pour une commande effectuée à partir du 1^{er} janvier 2020 uniquement dans l'hypothèse d'un changement lié à la carte bancaire utilisée pour le règlement (*carte périmee, changement de banque, clôture de compte...*).

Bank transfer request for the booking made from 1st January 2020 only in the event a change with the credit card used for the payment (*bank change, closed account, new credit card*).

➤ Informations RIB / Bank Details

NOM Prénom du titulaire du compte bancaire Name – First Name of the bank account holder	IBAN	BIC	SIREN

Joindre un RIB / attach a Bank Transfer Information document

➤ ADRESSE DE CONTACT / CONTACT ADDRESS

Adresse / Address	
Complément Adresse Complementary address	
Code Postal / Postal Code	
Ville / City	
Pays / Country	

Veuillez imprimer ce formulaire, le compléter et l'adresser à / Please print and fill this form and send it to:

Automobile Club de l'Ouest - Service billetterie
Demande remboursement 24 Heures Motos
Circuit des 24 Heures du Mans - CS 21928
72019 Le Mans Cedex 2 - FRANCE
serviceclients@lemans.org

L'Automobile Club de l'Ouest précise que seul le montant précisé sur votre courrier d'Avoir fera l'objet d'un remboursement.

The Automobile Club de l'Ouest specifies that only the price indicated on your credit note letter will be refunded.